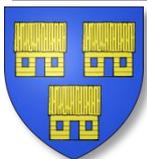


Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes BILGER Thérèse, ILTIS Monique, RUBINO Pascaline, MM BRUN Alain, CACHERA Jean-Pierre, M. LIEBENGUTH Henri, BATTIGELLO Raphaël, HENNINGER Jean-Marc, TROMMENSCHLAGER Philippe.

Absent(s) excusé(s) : M. HANSBERGER Jean-Paul qui a donné procuration à M. SCHITTLY Bernard.

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 09.02.2016
- 2) Approbation des Comptes administratif et de gestion 2015
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 4) Vote des subventions 2016
- 5) Vote des taux 2016
- 6) Vote du budget 2016
- 7) Zonage d'assainissement : approbation du rapport du Commissaire Enquêteur
- 8) Projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Sundgau
- 9) Motion Régime Local
- 10) Divers

POINT 1 : APPROBATION DU PV DU 09.02.2016

Le procès-verbal du 09 février 2016, remis à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015

Les comptes administratif et de gestion 2015 ont été adoptés comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :	118 084.75 €
Recettes de fonctionnement :	145 947.28 €
Report excédent de fonctionnement	<u>319 736.23 €</u>
Total (réalisations + report)	347 598.76 €

Section d'investissement

		<u>Reste à réaliser</u>
Dépenses d'investissement :	83 028.57 €	22 500.00 €
Recettes d'investissement :	44 791.05 €	6 000.00 €
Report excédent investissement.	<u>+30 716.10 €</u>	
	- 7 521.42 €	<u>- 16 500.00 €</u>
Déficit d'investissement	-24 021.42 €	
d'où un excédent de clôture de	323 577.34 €	

Délibération approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. SCHITTLY Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, le 12 avril 2016, ce jour, considérant un besoin de financement en investissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **347 598.76 €**, décide d'affecter le résultat comme suit :

En abondant le compte 1068 de **24 021.42 €**, correspondant au déficit d'investissement reporté, compte tenu des restes à réaliser d'un montant de -16 500 €. Le reste sera repris dans le budget primitif 2016 au compte 002, soit **323 577.34 €**.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 4 : VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de plusieurs demandes de subvention émanant d'association diverses.

Après délibération, le Conseil Municipal VOTE les crédits suivants qui seront inscrits au Budget Primitif 2016, compte 6574.

Amicale des Sapeurs Pompiers de Traubach	: 200 €
Association d'Animation du Vallon du Traubach	: 80 €
UNC Anciens combattants Traubach	: 30 €
Chorale Ste Cécile Traubach	: 50 €
Judo Ju Jitsu	: 50 €
Association Sportive de Bréchaumont	: 50 €
Société de Mandolines de Soppe-Mortzwiller	: 50 €
Total subventions 2016	: 510 €

Un crédit de 490 € reste disponible au compte 6574 (divers) pour les demandes de subvention ultérieures. Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Vu les résultats 2015, les orientations budgétaires 2016 et la perspective de la mise en place d'une redevance assainissement, le Maire propose au conseil municipal le maintien des taux des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, CFE) pour l'exercice 2016.

A la suite de ses explications, le conseil municipal décide :

- de fixer le produit attendu à **39 230,- euros** pour l'exercice 2016 ;
- de maintenir les taux des quatre contributions directes comme suit pour l'exercice 2016 ;

• la répartition du produit se fera sur les bases suivantes :

taxe	taux réf 2015	taux votés 2016	bases prévisionnelles 2016	produit attendu
taxe d'habitation	12.99	12.99	179 700 €	23 343 €
taxe foncière bâti	9.03	9.03	108 300 €	9 779 €
taxe foncière non bâtie	53.33	53.33	8 400 €	4 480 €
CFE	18.29	18.29	8 900 €	1 628 €
TOTAL				39 230 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2016 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	447 000 €	447 000 €
Section d'investissement	372 000 €	372 000 €
dont restes à réaliser	22 500 €	6 000 €

Le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7 : APPROBATION DU RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
 VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
 VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
 VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

CONSIDERANT que le choix du zonage d'assainissement a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants ;

CONSIDERANT que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune de GUEVENATTEN a, par délibération en date du 18 août 2015, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage d'assainissement.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 janvier 2016 au 2 février 2016 ;

Le commissaire enquêteur a, en date du 22 février 2016, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique ;

CONSIDERANT les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable ;

Le Conseil Municipal DECIDE :

1. D'APPROUVER le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est annexé au dossier ;

2. D'INFORMER le public par voie d'affichage en mairie, durant un mois ;
3. DE TENIR à la disposition du public, le dossier de zonage d'assainissement approuvé, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
4. DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement ;
5. D'ANNEXER le présent zonage d'assainissement à la Carte Communale.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 8 : AVIS SUR LE NOUVEAU PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DANS LE SUNDGAU

Le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'évolution du nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans le Haut-Rhin et notamment celui du secteur du Sundgau.

RAPPELANT que le Préfet du Haut-Rhin nous a notifié le 10 mars 2016 un arrêté portant nouveau projet de périmètre de fusion de l'ensemble des sept Communautés de Communes du Sundgau en une seule structure suite à la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

CONSTATANT la volonté d'une forte majorité d'Elus de la Communauté de communes de la Largue exprimée par voie de presse le 2 mars 2016.

CONSTATANT la volonté des élus de la Porte d'Alsace manifestée majoritairement lors du Conseil communautaire du 3 mars 2016 de fusionner avec celle de la Largue.

CONSTATANT que le maintien de deux Communautés de communes sur l'ensemble du Sundgau serait un gage de proximité pour les habitants et les élus.

CONSTATANT que le Pays du Sundgau est de zone rurale avec une superficie qui approche les 650 km² avec 108 communes et qu'il sera très difficile en peu de temps d'absorber les multiples compétences générées par une fusion sur 7 communautés de communes et les nombreux syndicats spécialisés.

CONSTATANT les recommandations de l'Association des Maires de France quant aux difficultés de gouvernance des Intercommunalités « XXL », totalement inadaptées en milieu rural, apparaissant même illusoire, dangereux, et contreproductif pour la démocratie, que de constituer un seul EPCI regroupant autant de communes.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2016 portant projet de fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, de la Largue et de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L 5210-1-1 ;

Après vote à bulletin secret,

REJETTE le projet de périmètre du SDCI arrêté par le Préfet, par 6 voix pour, 4 contre et un bulletin blanc.

Après un nouveau vote à main levée, par 8 voix pour et 3 abstentions

DEMANDE à M. le Préfet du Haut-Rhin et à la CDCI d'adopter le projet dit « 5+2 » basé sur la fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien d'un côté et des communautés de communes de la Largue et de la Porte d'Alsace de l'autre.

POINT 9 : MOTION REGIME LOCAL

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de GUEVENATTEN (Haut-Rhin), souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Délibération approuvée par 7 voix pour et 4 abstentions.

POINT 10 : DIVERS

Placards hall d'entrée : Deux devis sont présentés aux conseillers : le premier établi par l'entreprise JS menuiserie, le deuxième établi par l'ébénisterie Vincent MAGNY.

Opération Haut-Rhin Propre : Samedi 23 avril 2016

Journée citoyenne : Samedi 30 avril 2016

CU immoclair : La prescription étant levée, les terrains de M. BRUN Bernard situés le long de la rue principale sont à nouveau déclarés constructibles.

Débit de boissons : L'ouverture du débit de boissons situé au 3 rue Principale et appartenant à Mme FAYOLLE Jennifer est prévue courant juin 2016. La demande d'autorisation est en cours.

Réunion ERDF : 4 octobre 2016 à la Communauté de Communes de Dannemarie

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES QUARANTE MINUTES.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de GUEVENATTEN de la séance du 12.04.2016

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 09.02.2016
- 2) Approbation des Comptes administratif et de gestion 2015
- 3) Affectation du résultat de fonctionnement 2015
- 4) Vote des subventions 2016
- 5) Vote des taux 2016
- 6) Vote du budget 2016
- 7) Zonage d'assainissement : approbation du rapport du Commissaire Enquêteur
- 8) Projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Sundgau
- 9) Motion Régime Local
- 10) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
LIEBENGUTH Henri	2 ^{ème} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal		
BILGER Thérèse	Conseiller municipal		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal	Procuration à SCHITTLY Bernard	
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal		